

car il me semble que ce serait faire une injustice aux Canadiens qui participent au développement et à l'enrichissement de notre pays.

Dans la société en évolution rapide où nous vivons, la population active du Canada doit être mise à l'abri du chômage, et ce projet de loi est destiné à aider les Canadiens qui devront modifier leurs habitudes de travail. Au cours de ces dernières années, nombre de Canadiens se sont aperçus que les machines suppriment des emplois et qu'il est nécessaire de disposer d'une certaine forme de protection du revenu pendant la période de recyclage. Dans le passé, l'assurance-chômage a rendu de grands services au cours de cette période d'adaptation, et je pense que ce nouveau projet de loi est particulièrement bienvenu. A mon avis, tous les Canadiens, et notamment les travailleurs indépendants, doivent jouir de cette protection et j'espère sincèrement que l'on trouvera les modalités qui permettront de rendre ce régime vraiment universel.

Aucun gouvernement n'aime voir s'installer le chômage ou l'inflation et l'histoire ayant prouvé que notre économie a des hauts et des bas, il est donc nécessaire de prévoir une sorte de protection des revenus au cours des périodes de ralentissement. Cette nouvelle législation de l'assurance-chômage viendra en aide à de nombreux Canadiens pendant les jours difficiles de maladie et de chômage et constitue une mesure souhaitable. Je félicite le ministre du Travail (M. Mackasey) de sa prévoyance et d'assurer une protection des revenus nécessaire à tous les Canadiens.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a nettement déclaré hier qu'en règle générale, notre parti accueille avec plaisir cette première refonte complète de la loi sur l'assurance-chômage depuis 1955, tout en ajoutant que nous aimerions en voir modifier certaines parties en vue de l'améliorer. Je n'ai pas l'intention de traiter les mêmes sujets que ceux exposés hier soir par le député de Winnipeg-Nord-Centre mais plutôt de parler de quelques aspects précis du problème global de la mise en application et de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage, sujet que j'estime pertinent dans le cadre de ce débat.

Compte tenu d'une ou deux remarques faites par le député de Dauphin (M. Ritchie), j'aimerais dire que son assertion qu'il s'agissait d'une mesure d'assistance publique au lieu d'un texte de loi sur l'assurance est une manière particulièrement erronée de considérer les objectifs du bill. On pourrait évidemment jouer sur les mots en prétendant que tout régime d'assurance constitue une mesure d'assistance publique, étant donné qu'il s'agit essentiellement d'une mise en commun des risques d'un groupe de personnes venant en aide à l'une d'entre elles en cas de difficultés ou d'invalidité. D'après les déclarations du député de Dauphin, je déduis qu'il s'opposera au bill à la fin de l'étape de la deuxième lecture, et je suis impatient de voir s'il votera dans le sens de son discours.

Autre point à signaler au sujet des remarques du député, monsieur l'Orateur. Selon lui, la majorité du nombre considérable de témoins qui ont comparu devant le comité s'opposaient au bill. Il en conclut que le projet

[M. Turner.]

de loi doit être mauvais au fond. Ses remarques auraient beaucoup plus de poids s'il s'était donné la peine de tenir compte du genre de témoins qui comparaissent devant le comité pour s'opposer au bill. On peut facilement s'apercevoir, d'après le compte rendu des délibérations, que la plupart des témoins qui s'opposaient au projet étaient des éléments de notre société qui cherchent surtout à exploiter les travailleurs du pays, soit en leur refusant des hausses de salaires soit en cherchant à les exploiter à la consommation. La majorité des témoins devant le comité étaient loin de refléter l'opinion du pays, et c'était pour moi un grand sujet d'inquiétude. Je constate avec plaisir que les membres du comité permanent qui ont traité du Livre blanc n'ont pas cédé aux pressions de groupes influents.

A l'époque où nous songions à modifier la loi sur l'assurance-chômage en 1955, je me souviens d'avoir dit à la Chambre que je voudrais bien que tous les ouvriers canadiens qui ont versé un paiement de cotisation à la Caisse aient un jour droit aux prestations. Le bill à l'étude ne réalisera pas ce but, mais j'en parle parce que le député de Dauphin a fait remarquer d'une façon sarcastique que du fait qu'une personne aura droit aux prestations, après n'avoir appartenu que huit semaines à l'effectif du travail, cette loi devenait une mesure d'assistance sociale.

J'aimerais signaler un aspect particulier du bill dont a parlé le ministre dans son exposé, monsieur l'Orateur. C'est que du côté du gouvernement, et il y a de cela fort longtemps déjà, comme dans la version actuelle du bill à l'étude, nous apparaît l'intention manifeste d'exclure tôt ou tard les pêcheurs de la protection de la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre a déclaré que la protection continuerait jusqu'à son remplacement par quelque chose d'autre. Cela cadre, à n'en pas douter, avec les dispositions du bill. Le ministre a laissé entendre que cette protection serait remplacée par un programme acceptable, mais il n'a pas précisé pour qui il serait acceptable, ni indiqué la nature éventuelle de ce programme. En examinant ce bill, nous nous trouvons dans la situation de quelqu'un qui demanderait aux pêcheurs d'acheter chat en poche. Ceux-ci n'ont pas la moindre idée de ce qui pourrait venir remplacer la protection dont ils bénéficient présentement.

• (4.10 p.m.)

Selon certaines rumeurs émanant du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), il pourrait y avoir une sorte d'assurance sur les prises. D'après ce qui a filtré, il pourrait s'agir d'un paiement représentant environ 7.5 p. 100 de la valeur brute de la prise. Il n'y a eu, à ma connaissance, aucune déclaration officielle ni du ministre du Travail (M. Mackasey) ni du ministre des Pêches et des Forêts sur ce qu'on envisage de faire pour les pêcheurs en remplacement de l'assurance-chômage. La Chambre ne devrait pas approuver l'adoption de ce bill tant que nous ne saurons pas de façon précise quelle autre solution est prévue pour les pêcheurs. D'autre part, nous pourrions modifier ce projet de loi de manière à ce que le régime institué prévoit le versement de prestations aux pêcheurs à titre permanent et d'une manière convenable.